



Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 
ID : 081-258101815-20201119-2020_21-DE

Convocation :..... 09.11.2020
Affichage :..... 09.11.2020

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 9
(votants..... 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 À 18H

N° 2020/21

Objet : Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Mme Geneviève VICENTE, Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Christophe TESTAS, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Michel BENOIT, Mme Catherine RABOU.

Secrétaire :

Mme Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mme Julie CAPO-ORTEGA, membre suppléant

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2020/21

Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier

Le Président ayant exposé,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Il est proposé au Comité syndical d'attribuer à Monsieur Christophe ADNOT, Trésorier Principal Municipal de Castres une indemnité au taux de 100 % au titre de ses missions d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget, chapitre 011, article 6225.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- attribue à Monsieur Christophe ADNOT, Trésorier Principal Municipal de Castres une indemnité aux taux de 100% au titre de ses missions d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- dit que le financement de la dépense sera assuré comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à Castres, le 19 novembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET